

Réponse au postulat de Madame Céline Misiego et consorts

« Favorisons des camps scolaires écologiques »

Rapport-préavis N° 2025/53

Lausanne, le 4 décembre 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Dans son postulat du 12 février 2019 « Favorisons des camps scolaires écologiques », Mme Céline Misiego invitait la Municipalité à examiner l'opportunité de lier le financement des camps scolaires à l'absence de déplacement en avion. Le présent rapport-préavis y répond et saisit cette occasion de rappeler les responsabilités cantonales et communales en la matière, et de présenter les engagements de la Ville de Lausanne pour que la durabilité et la sensibilisation à l'environnement soient au centre des sorties de ses écoles.

Le cadre cantonal et communal proscrit clairement les vols en avion, hors exceptions dûment motivées, et paraît bien respecté. 208 voyages d'études ont eu lieu au cours des 3 dernières années, dont 99% n'ont pas recouru aux vols en avion. Par ailleurs, la Ville offre un cadre uniifié pour les sorties scolaires et offre une série d'activités, de sorties et de camps pour permettre aux classes lausannoises d'aborder les thématiques environnementales de manière ludique.

2. Objet du rapport-préavis

Ce rapport-préavis répond au postulat déposé le 12 février 2019 par Mme Céline Misiego et consorts « Favorisons des camps scolaires écologiques », afin d'encourager les déplacements des élèves en train et privilégier l'organisation de camps dans un environnement de proximité, tout en sensibilisant le corps enseignant et les classes aux coûts écologiques et socio-économiques lors de voyages en avion. Il rappelle les règles et dispositions émises par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) en matière d'activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire. Il expose en outre diverses mesures mises en place depuis 2020, afin d'encourager et d'accompagner cette nouvelle politique d'école durable inscrite dans le cadre du Plan climat cantonal.

Ce rapport-préavis présente également le cadre général défini par la Ville de Lausanne, permettant ainsi l'égalité de traitement entre les différentes classes et les élèves scolarisés à Lausanne, tout en privilégiant des projets et voyages locaux dans le contexte des considérations actuelles en lien avec le climat et la durabilité.

3. Préambule

Rappelons que le règlement pour l'organisation des voyages d'études est de compétence cantonale. En effet, il incombe aux établissements scolaires de se référer aux dispositions données par le DEF. La Ville de Lausanne, par son Service des écoles et du parascolaire (SEP), définit le cadre général de ces sorties sur le plan financier et contrôle son application. En proposant un cadre clair, elle contribue à l'égalité de traitement en garantissant un nombre d'activités possibles par année et par classe.

Le principe est de permettre aux classes de bénéficier de deux à trois activités pédagogiques de type culturel, d'une visite aux fermes en primaire et d'une course d'école par année, ainsi que de deux camps durant la scolarité primaire (5P-7P) et enfin de deux camps/voyages durant la scolarité secondaire (9S et 11S).

En raison de la pandémie de Covid-19, de nombreuses activités et sorties scolaires hors cadre ont été suspendues (voyages avec nuitées) entre 2020 à 2022. Les sorties scolaires avec nuitées ont pu reprendre de manière progressive au cours du deuxième semestre 2021. Pour l'année scolaire 2020-2021, conformément à une décision du DEF, tous les voyages et sorties scolaires se sont déroulés exclusivement en Suisse. Cette mesure, limitée dans le temps, visait d'une part à soutenir le secteur touristique indigène et d'autre part à permettre de réfléchir à des projets et voyages plus locaux, en lien avec le climat et la durabilité. Depuis lors, ces principes sont restés la règle première et ont été appliqués. A de très rares exceptions près et en lien avec des thèmes extrêmement précis, les voyages scolaires et les camps ont été organisés sans déplacements en avion.

4. Des voyages d'études plus durables

Rappelons que la Municipalité s'est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique, en proposant une série d'axes et de mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, couplées à des mesures sociales et d'adaptation aux changements climatiques. Cette politique énergétique lausannoise, inscrite dans le programme de législature, est en parfaite cohérence avec les dispositions émises par le Canton. En effet, dans le cadre de son Plan climat cantonal et depuis août 2020, le DEF met à disposition des établissements scolaires un guide de voyages d'études durables. Ce document rassemble des idées de services et de prestations (transports, hébergements, activités) qui permettent d'organiser les aspects pratiques d'un voyage d'études en Suisse ou vers des destinations européennes accessibles avec des moyens de transport alternatifs à l'avion. Ce catalogue des « bonnes pratiques » recense des informations et liens utiles. Il invite à appréhender l'organisation des voyages d'études sous un angle de la durabilité.

Par ailleurs, dans sa décision N° 164 du 16 juin 2022, le DEF a fixé aux établissements scolaires le cadre autorisé pour toutes activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire. Cette nouvelle directive est entrée en vigueur le 1^{er} août 2022. Il y est notamment indiqué, à son article 1 alinéas 4 et 5, que :

« Les activités sur le territoire suisse sont encouragées. L'accord du Département est requis pour toute activité prévue hors de Suisse.

Le choix de la destination pour les activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire, de même que le mode de déplacement choisi, doivent intégrer des aspects pédagogiques et de durabilité. Pour des raisons d'exemplarité climatique, le Département interdit les déplacements en avion, hormis de très rares exceptions qui pourraient être admises sur la base d'analyse du projet pédagogique visé et des options de substitution existantes (destinations accessibles par des modes de transport plus écologiques et permettant d'atteindre des objectifs pédagogiques similaires) ».

Notons également que dans le cadre de sa politique d'école durable, le Canton a mis en place toute une série d'axes visant à promouvoir la durabilité dans les lieux de formation. Une Plateforme durabilité a ainsi été lancée en 2020. Elle vise à accompagner le corps enseignant vaudois de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire dans l'évolution de ses pratiques et à lui offrir du soutien et des outils, afin d'aborder les enjeux de la durabilité avec ses élèves. Elle a pour objectif de faciliter le transfert des savoirs scientifiques les plus récents vers l'enseignement.

De son côté, la Ville de Lausanne contribue à une politique scolaire durable, et propose en particulier aux classes lausannoises :

- un catalogue d'activités de sensibilisation à l'environnement, élaboré en collaboration avec de nombreux services communaux ;
- des sorties dans des fermes pédagogiques ;
- des camps scolaires et camps de vacances dans ses trois centres à la montagne (La Barboleusaz, Les Chevalleyres et Le Planemard). Offertes en toutes saisons, ces activités sont donc bien plus que des « camps de ski ». Elles s'inscrivent dans les enjeux de l'éducation au plein air¹ : proposer des activités dans la nature qui sont d'une part l'occasion de découvertes sur l'environnement et d'autre part un mode d'apprentissage hors des classes, plus actif et moins formalisé.

5. Voyages d'études lausannois, années scolaires 2022-2023 et suivantes

La Municipalité soutient pleinement la proposition de la postulante et les dispositions édictées à l'intention des établissements scolaires qui ont été adaptées dans ce sens.

Le choix des voyages et camps scolaires reste de la compétence principale des directions des différents établissements scolaires lausannois et du département cantonal concerné. Ces choix échappent de ce fait aux autorités communales. Il est néanmoins à souligner que les établissements scolaires lausannois se sont montrés exemplaires et ont parfaitement respectés les objectifs poursuivis.

Les seules exceptions relèvent des voyages spécifiques s'intégrant dans le programme scolaire. Les voyages en avion concernent ainsi les élèves de l'option spécifique de grec, qui se sont rendus à Athènes, en Grèce. Les voyages d'étude des options spécifiques de grec et de latin diffèrent en effet des voyages d'étude conventionnels. Ces derniers ont généralement lieu tous les deux ou trois ans. Ils ne sont pas obligatoires et concernent une vingtaine d'élèves. Uniquement les élèves de l'option spécifique de grec participent au voyage en Grèce.

Ainsi, pour l'année scolaire 2022-2023, soit dès la reprise normale des voyages d'études par les classes lausannoises, 58 voyages d'études ont été organisés par les établissements secondaires, dont 40 classes qui ont voyagé à l'étranger et 18 classes qui ont séjourné en Suisse. Aucune classe n'a pris l'avion. Tous les déplacements ont été organisés en train et en bus.

Durant l'année scolaire 2023-2024, 75 voyages d'études ont eu lieu, dont 31 en Suisse et 44 à l'étranger. Un seul voyage en avion a eu lieu à destination de la Grèce pour les élèves étudiant le grec.

Enfin, pour l'année scolaire 2024-2025, 77 voyages d'études ont été organisés, soit 30 en Suisse et 47 à l'étranger, dont 2 en avion à destination de la Grèce pour les élèves concernés selon les modalités décrites ci-dessus.

Pour les années à venir, ce seront également sur les bases décrites ci-dessus que les camps et voyages scolaires continueront d'être organisés.

¹ L'Education au plein air ou Outdoor education est un champ d'activité et de réflexion, abordé typiquement par le Centre de compétences Outdoor education de la Haute école pédagogique : <https://www.lesentiers.ch/>.

6. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis s'inscrit en parfaite cohérence avec les enjeux et objectifs de durabilité, tels que définis dans la stratégie développement durable conduite par la Municipalité et inscrite dans son actuel programme de législature.

7. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2025 /53 de la Municipalité, du 4 décembre 2025 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse au postulat de Mme Céline Misiego et consorts « Favorisons des camps scolaires écologiques ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter